

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRADONS

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 10

SÉANCE DU 23 MARS 2022

L'an deux-mil vingt-deux
Le vingt-trois du mois de mars à dix-huit heures trente
Les membres du conseil municipal de la commune,
régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle
polyvalente de la commune, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de monsieur RIEU Yves, maire.

Convocation
du 18/03/2022
Affichage
le 18/03/2022

Présents : Yvette DARNOUX, Yohann DI MICHELE,
Marie-Paule FIOR, Christophe GEORGES, Samuel
LAURIOL, Valérie LESENS, Anne-Marie POUZACHE,
Yves RIEU, Christine SAGNAL, Benoît TAUPENAS.

Pouvoir :

Absent excusé :

Secrétaire de séance élue : Yvette DARNOUX

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte de gestion 2021
- Vote du compte administratif 2021
- Affectation des résultats du compte administratif 2021
- Vote des taux des taxes foncières
- Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal
- Questions diverses

DÉLIBÉRATION N° 2022-010 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget cité en objet, le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRADONS

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Membres présents : 10 Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après dépôt en préfecture le 25 MARS 2022
Publié ou notifié le 01 AVR. 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-011 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2021 DE LA COMMUNE**

Madame Anne-Marie POUZACHE, première adjointe, présente au conseil municipal le compte administratif de la commune.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire quitte la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2021.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2021 et constatant que ses résultats coïncident avec ceux du compte administratif susvisé

VOTE à l'unanimité le compte administratif de l'année 2021 synthétisé ainsi qu'il suit (les montants sont libellés en euros) :

	RECETTES	CA 2021	DEPENSES	CA 2021
F O N C T I O N N E M E N T	Chap. 013 Atténuation de charges	3 746,26	Chap. 011 Charges à caractère général	62 212,32
	Chap. 70 Produits des services, du domaine	18 937,97	Chap. 012 Charges de personnel	58 478,48
	Chap. 73 Impôts et taxes	153 510,55	Chap. 014 Atténuation de produits	
	Chap. 74 Dotations, subventions et participations	123 227,37	Chap. 65 Autres charges de gestion courante	90 162,08
	Chap. 75 Autres produits de gestion courante	56 347,23	Chap. 66 Charges financières	9 011,54
	Chap. 76 Produits financiers	0,88	Chap. 67 Charges exceptionnelles	
	Chap. 77 Produits exceptionnels	712,36	Chap. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 902,48
	Chap. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections			
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	356 482,62	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	257 766,90
I N V E S T I S S E M E N T	Chap. 10 Dotations, fonds div. et réserves	25 639,90	Chap. 204 Subventions d'équipement versées	
	Chap. 13 Subventions	550,93	Chap. 20 Immobilisations incorporelles	
	Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées		Chap. 21 Immobilisations corporelles	35 760,73
	Chap. 165 Dépôts et cautionnements reçus	380,00	Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	81 126,79
	Chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 902,48	Chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	64 476,31	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Membres présents : 09 Votants : 09 Exprimés : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Après dépôt en préfecture le 25 MARS 2022
Publié ou notifié le 01 AVR. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE PRADONS

DÉLIBÉRATION N° 2022-012 – AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie POUZACHE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice deux-mille vingt-et-un, dressé par Monsieur RIEU Yves, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, et le compte de gestion du comptable public,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	- €	143 218,57 €		144 120,36 €	- €	287 338,93 €
Opérations de l'exercice	318 024,74 €	374 842,29 €	300 361,05 €	273 497,99 €	618 385,79 €	648 340,28 €
Totaux	318 024,74 €	518 060,86 €	300 361,05 €	417 618,35 €	618 385,79 €	935 679,21 €
Résultat de clôture	- €	200 036,12 €	- €	117 257,30 €	- €	317 293,42 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Reste à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement

des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

- €

117 257,30 €

167 033,00 €

- €

75 577,00 €

- €

192 834,30 €

au c/001 Excédent d'investissement reporté

242 610,00 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide :

d'affecter la somme de :

et de :

- €

200 036,12 €

au c/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

au c/002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après dépôt en préfecture le : 25 MARS 2022

Publié ou notifié le : 19 AVR. 2022

Membres présents : 09 Votants : 09 Exprimés : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 2022-013 : FIXATION DES TAUX DES TAXES FONCIÈRES

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes pour 2022 (état n° 1259) reçu de la Direction départementale des finances publiques qui est synthétisé comme suit :

Taxes	Bases	Taux	Produit attendu (en €)
Taxes foncières (bâti)	442 800	28,33	125 445
Taxes foncières (non bâti)	10 600	64,84	6 873
			132 318

Il précise que ce même état prévoit un produit de 20 782 euros pour la taxe d'habitation.

Il demande aux élus de se prononcer sur l'augmentation ou non des taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux qui sont de 28,33 % pour la taxe foncière sur le bâti et de 64,84 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

AUTORISE le maire à compléter l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes pour 2022 et à le signer.

Membres présents : 10 Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après dépôt en préfecture le 28 MARS 2022
Publié ou notifié le 1 AVR. 2022

